Communiqué

Pour diffusion immédiate

NOUVELLE PHASE DE LA REPRISE GRADUELLE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Saint-Sauveur, le 4 juin 2020

Ski de fond Québec se réjouit de l'annonce faite aujourd'hui par le gouvernement du Québec de l'autorisation de reprise des entrainements supervisés à compter du lundi 8 juin prochain. La reprise des entrainements extérieurs supervisés et le retour des activités extérieures avec interactions (sports collectifs), dans le respect des consignes sanitaires, marquent une étape de plus vers un déconfinement progressif et sécuritaire.

Cette nouvelle phase du déconfinement sportif ajoute les sports collectifs extérieurs à ceux individuels extérieurs en pratique libre. Si la pandémie demeure contrôlée, les prochaines étapes devraient se succéder plus rapidement que les deux premières et on peut s'attendre à ce que les sports d'intérieur reprennent et que les plateaux sportifs, tels que les gymnases, les centres d'entrainement et les centres d'excellences, rouvrent prochainement.

À compter de lundi prochain :

1. Les sports et activités avec échanges d'objets seront permis, sous réserve que :
    - Tous les objets qui seront échangés soient désinfectés convenablement avant et après usage (ballons, balles, bâtons, frisbees, etc.).
    - Tous les participants d'un groupe se lavent adéquatement les mains avant, pendant (comme lors des pauses) et après l'activité.
    - La distanciation physique de 2 mètres soit observée durant les pauses.
    - Il n'y ait aucun échange entre différents groupes.

2. Les entrainements supervisés extérieurs seront permis (et donc assurables par la fédération), sous réserve que :
    - Les consignes sanitaires au point 1 soient appliquées en tout temps.
    - Aucun équipement fixe commun (public) ne soit utilisé, même désinfecté (par exemple, les stations d'exercices dans des parcours en sentier).
    - Les équipements mobiles personnels puissent être utilisés en commun (par exemple, des poids et altères) dans un même groupe, si et seulement si les mêmes consignes sanitaires que pour les objets échangés sont respectées.

À la fin du mois de juin 2020 :

3. Les camps d'entrainement et compétitions pourraient aussi être autorisés :
    - Aucune compétition ou camp provinciaux, car ils impliquent des déplacements, qui ne sont pas jugés essentiels pour le moment.
    - Promouvoir les circuits régionaux.
    - Les compétitions aérobiques devront considérer une distanciation physique accrue (plus de 2 mètres, non déterminée pour le moment) entre les athlètes, pour éviter les contaminations aériennes par la salive, la sueur et aux excrétions corporelles.
    - La distanciation de 2 mètres s'appliquera en tout temps entre les athlètes, entraineurs, officiels, bénévoles, les spectateurs et les passants.

Les organismes (clubs, associations, fédérations) sont invités à se préparer pour former adéquatement leur personnel, les entraineurs, athlètes, parents et accompagnateurs aux consignes sanitaires, avec un plan de relance détaillé et adapté à la discipline.

Un relâchement inquiétant est observé dans la population et Ski de fond Québec enjoint ses clubs et membres affiliés à la rigueur et au respect des consignes. À cet égard, notre site internet propose plusieurs ouvrages de référence. Pour toute question spécifique au ski de fond d'été ou d'hiver, contacter Ski de fond Québec à info@skidefondquebec.ca.